

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE
VILLE DE DEAUVILLE

AMÉNAGEMENT D'UN ÉCOPARC SUR LA COMMUNE DE SAINT-ARNOULT

PERMIS D'AMÉNAGER : « LE PARC DES MARAIS DE LA TOUQUES »

BILAN DE LA CONCERTATION PA 04-1



SIÈGE SOCIAL : CITIS - 15 AV DE CAMBRIDGE
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Tél. : 02 31 06 66 63

contact@mosaic-amenagement.fr

www.mosaic-amenagement.fr



MAÎTRE D'OUVRAGE	MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES
CDC Cœur Côte Fleurie 12 rue Robert Fossorier 14800 DEAUVILLE	Ville de Deauville 20 rue Robert Fossorier 14800 DEAUVILLE	

DOSSIER	DATE	PIÈCES
10462	21/03/2025	PA 04-1
SAS MOSAÏC AMÉNAGEMENT - SIRET 933 609 117 00017 RCS CAEN APE 7112 B		

Bilan de la concertation

Art. L. 300-2 du code de l'urbanisme

Conformément à la mise au point entre la commune et l'aménageur, le projet n'a pas fait l'objet d'une concertation au sens de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.